

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 AOUT 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Lundi Cinq du mois d'Août à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Julien BONDOT (excusé ; pouvoir donné à monsieur Patrice PIERRE-JUSTIN) – Jean-Pierre WILLIAM (excusé) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DU PROJET DE
MODERNISATION DE LA
MÉDIATHÈQUE RAOUL GEORGES
NICOLO**

CM-2019-5S-DAF-59

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2018-6S-DAF-87 du 18 décembre 2018, relative au budget primitif 2019 de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2019-1S-DACP-07 du 26 février 2019, relative à l'approbation de l'avant-projet définitif de modernisation de la Médiathèque municipale ;

Vu la délibération n° CM-2019-4S-DACP-46 du 25 juin 2019 approuvant la modification du plan de financement du projet de modernisation de la Médiathèque municipale ;

Considérant la nécessité de modifier à nouveau le plan de financement prévisionnel afin d'enregistrer la seconde tranche de la Dotation Globale de Décentralisation pour un montant de 536 600 € ;

Considérant que la participation globale de la collectivité passe à 16,5 % au lieu des 22 % prévus antérieurement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel du projet de modernisation de la médiathèque comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Tranche 2019	Tranche 2020	total
Etudes, MOE et AMO	47 000,00 €	63 000,00 €	110 000,00 €
TRAVAUX BATIMENT	430 300,00 €	562 700,00 €	993 000,00 €
rénovation	300 000,00 €	392 000,00 €	692 000,00 €
Accessibilité	10 300,00 €	13 700,00 €	24 000,00 €
Performance énergétique	120 000,00 €	157 000,00 €	277 000,00 €
EQUIPEMENTS	251 000,00 €	331 500,00 €	582 500,00 €
Mobilier	120 000,00 €	160 000,00 €	280 000,00 €
Informatisation	125 000,00 €	163 500,00 €	288 500,00 €
Signalétique	6 000,00 €	8 000,00 €	14 000,00 €
Equipements spécifiques (dont liés au développement de la lecture itinérante en milieu rural, etc.)	86 000,00 €	114 000,00 €	200 000,00 €
Divers	6 000,00 €	8 500,00 €	14 500,00 €
TOTAL DEPENSES	820 300,00 €	1 079 700,00 €	1 900 000,00 €

RECETTES	tranche 2019	tranche 2020	Montants
DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) 2016	180 000,00 €		180 000,00 €
DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) 2019-2020	467 000,00 €	536 600,00 €	1 003 600,00 €
EDF	25 850,00 €	29 150,00 €	55 000,00 €
RÉGION	163 560,00 €	184 440,00 €	348 000,00 €
VILLE	147 300,00 €	166 100,00 €	313 400,00 €
TOTAL RECETTES	983 710,00 €	916 290,00 €	1 900 000,00 €

Article 2 : D'autoriser monsieur le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement de l'opération.

Article 3 : D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

07 AOUT 2019

Et publication ou notification
le

07 AOUT 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 5 août 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Modification du plan de financement du projet de modernisation de la médiathèque Raoul Georges Nicolo

Date de transmission de l'acte : 07/08/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 07/08/2019

Numéro de l'acte : CM20195SDAF59 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190805-CM20195SDAF59-DE

Date de décision : 05/08/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres